



FICHE D'INSCRIPTION RESTAURANT SCOLAIRE DE SAINT-ROCH

 **A déposer dans la boîte à lettres de la cantine (devant l'école)**

(Une fiche par enfant)

Année scolaire 2018 / 2019

- ❖ La commune de St Roch met un service de restauration à la disposition des enfants de l'école. Cette prestation fonctionne en période scolaire, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.
- ❖ Le personnel municipal prend en charge les enfants pendant ce temps de pause méridienne.



Nom de famille de l'enfant :

Prénom :

Date de naissance :

Classe de :

Particularités concernant l'enfant	Mon enfant présente une pathologie à risque connue à ce jour <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OUI : Laquelle ?
	Mon enfant est accompagné d'une auxiliaire de vie scolaire <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OUI
	Mon enfant est allergique à certains aliments <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OUI * *dans le cas d'une allergie alimentaire, votre enfant doit obligatoirement faire l'objet d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) avant son accueil au restaurant scolaire. La demande doit être formulée auprès du directeur d'école. A défaut de ce document, l'enfant ne pourra pas être accepté au restaurant scolaire.
Divers	Médecin de famille : N° de téléphone :
	Assurance scolaire ou responsabilité civile : N° de police Compagnie :

AUTORITE PARENTALE	Résidence de l'enfant
Mère - NOM et prénom : Adresse complète, CP, Ville : - E-mail :  Domicile : - Portable : - Travail :	<input type="checkbox"/>
Père - NOM et prénom : Adresse complète, CP, Ville : - E-mail :  Domicile : - Portable : - Travail :	<input type="checkbox"/>
Situation familiale : <input type="checkbox"/> Parent isolé <input type="checkbox"/> Mariés, vie maritale/PACS <input type="checkbox"/> Divorcés/séparés <input type="checkbox"/> Veuf, veuve	

Toute modification d'adresse, de téléphone, de situation familiale ou autre, survenant durant l'année scolaire, doit être obligatoirement signalée en mairie.

Autorisations applicables dans le cadre du restaurant scolaire

1. ❖ Autorisation en cas d'accident - A SIGNER OBLIGATOIREMENT - à défaut, l'enfant ne sera pas accepté à la cantine (cf. article 9 du règlement)

En cas d'extrême urgence, nécessitant une intervention immédiate, « M. et/ou Mme tuteur(s) légal(légaux) de l'enfant, donne(donnons) l'autorisation de soigner, d'opérer mon(notre) enfant et de pratiquer les anesthésies générales ou locales nécessaires pour ses soins durant l'hospitalisation.

Date : Signature des tuteurs légaux

2. ❖ Autorisation droit à l'image:

Je(nous), soussigné(s) (Nom et prénom) tuteur(s) légal(aux), autorise(ons) mon(notre) enfant (Nom et prénom) à être photographié(e) et/ou filmé(e) lors d'un reportage photos et/ou vidéo effectué pour la municipalité de St Roch. J'autorise l'utilisation et la diffusion de ces photographies ou vidéos pour l'ensemble des publications ou expositions de la Mairie de St Roch, dans le cadre de ses actions pédagogiques et de communication institutionnelle, pour une durée indéterminée.

Date : Signature des tuteurs légaux

3. ❖ **Autorisation donnée à une autre personne**, pour venir chercher l'enfant (deux choix possibles) :

❖ NOM Prénom

Tél fixe (domicile et/ou professionnel)..... Tél portable

Lien avec l'enfant

❖ NOM Prénom

Tél fixe (domicile et/ou professionnel)..... Tél portable

Lien avec l'enfant

RENSEIGNEMENTS RESTAURANT SCOLAIRE

Repas pour 2018- 2019	<p>Le prix du repas a été fixé à 4,05 € pour les enfants et 5,80 € pour les adultes.</p> <p>Le repas occasionnel est facturé 4,65 € pour un enfant qui a été préalablement inscrit pour le jour concerné.</p> <p>Le repas occasionnel est facturé comme un repas adulte, à 5,80 €, pour un enfant qui se présente à la cantine sans avoir prévenu dans les délais prescrits, <u>même s'il est inscrit pour les autres jours de la semaine.</u></p> <p>Les parents des enfants ayant une allergie alimentaire avec PAI doivent se mettre en liaison avec le directeur de l'école.</p> <p>Les enfants qui apportent le panier repas participent à hauteur de 1,95 € aux frais de structure.</p>			
Choix de l'abonnement mensuel	<p>L'inscription à la restauration scolaire est annuelle. La facturation dépendra de l'abonnement forfaitaire choisi, correspondant au choix du nombre de jours de fréquentation de la cantine par semaine (sur une base de 35 semaines).</p> <p>LE CHOIX DES JOURS EST FIXE ET LES JOURS CHOISIS SERONT AUTOMATIQUEMENT FACTURES</p> <p>Mon enfant mange à la cantine : <input type="checkbox"/> LUNDI <input type="checkbox"/> MARDI <input type="checkbox"/> JEUDI <input type="checkbox"/> VENDREDI</p> <p><input type="checkbox"/> Je choisis de commander les plateaux repas NATAMA pour mon enfant qui a un PAI (faisant l'objet d'une facturation à part)</p> <p><input type="checkbox"/> Je choisis d'apporter le panier repas de mon enfant qui a un PAI</p>			
Règlement	<p>Forfait : Règlement mensuel directement à la Trésorerie de Neuilé-Pont-Pierre à réception de la facture, en numéraire, par chèque bancaire ou postal à l'ordre du Trésor Public, ou par mandat ou virement sur le compte courant, noté sur le titre de recette exécutoire.</p>			
Type d'abonnement	Nombre de repas par semaine	Prix du repas par enfant	Montant annuel	Montant mensuel
	1	4,05 €	141,75 €	14,18 €
	2		283,50 €	28,35 €
	3		425,25 €	42,53 €
	4		567,00 €	56,70 €
Allergie/PAI	Plateau Repas NATAMA		Tarification spéciale sur le site NATAMA. Règlement à effectuer directement sur le site	
	Panier repas fourni par la famille :		1,95 €/jour	
Repas occasionnel	Enfant inscrit pour le jour occasionnel		4,65 €	
	Enfant non-inscrit pour le jour occasionnel		Facturation comme un repas adulte (5,80 €)	

Je soussigné demande l'inscription de l'enfant sus-désigné au service de restauration scolaire.

J'atteste la véracité des renseignements fournis ci-dessus.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur, dont un exemplaire m'a été remis et que je peux également télécharger sur le site internet de la commune, et j'y adhère sans réserve.

A St Roch, le

Nom, prénom

Signature,